

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 12 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Jacquart, Trapenard et Mmes Delecroix et Martin

Excusés : Mr Bayot et Mmes Senant, Tartière

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martin a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 9

Présents : 6

**Date de convocation :** 02/04/2019

**Date d'affichage :** 03/04/2019

**- Vote des quatre taxes**

M. Deschamps rappelle l'évolution des taux depuis le début du mandat :

- hausse de 50 % imposée par la Chambre Régionale des Comptes en 2014
- baisse de 10 % en 2016
- baisse de 7,4 % en 2018

Il propose d'appliquer, cette année, la baisse de la fiscalité évoquée lors du dernier Conseil Municipal à savoir – 4 %. Cette diminution permettrait de ramener les taux à l'indice 120 en 2019 (base 150 en 2014/2015, 135 en 2016/2017 et 125 en 2018), soit des taux de :

- 13,52 % pour la Taxe d'Habitation
- 12,60 % pour la Taxe Foncière Bâti
- 36,96 % pour la Taxe Foncière Non-Bâti

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette évolution des taux pour 2019.

M. Deschamps précise que les recettes fiscales nettes correspondantes ne représentent qu'environ 90 000 € pour la commune, soit à peine un quart environ des recettes du budget de fonctionnement.

**- Vote du budget principal 2019 – Budget Commune**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 381 833,19 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 213 685,73 € pour la section d'investissement (dépenses : 130 385 € - recettes : 344 070,73 €).

M. Deschamps apporte quelques précisions, notamment en expliquant que certaines charges à caractère général, telles que l'électricité, les petites dépenses de voirie et la participation au Centre Social pour le périscolaire augmenteront car de nombreuses factures et régularisations au titre de l'année 2018 auront lieu en 2019.

De même, la participation à la fête du 20 juillet (financement du feu d'artifice et de l'animation musicale), la prise en charge du repas des aînés suite à la suppression du budget du CCAS et la programmation d'une représentation théâtrale, en partie subventionnée, se traduisent par une hausse importante du poste « fêtes et cérémonies ».

Enfin, des dépenses exceptionnelles dans les bâtiments auront également lieu cette année comme le diagnostic obligatoire de la qualité de l'air à l'école, le remplacement de thermostats au gîte ou encore la réalisation de travaux d'isolation dans la maison Citerne.

La masse salariale connaîtra, par contre, une baisse nette très importante grâce notamment à la radiation des effectifs de M. Ribeyron. M. Deschamps précise également que le remplacement de la secrétaire de mairie durant ses 4 mois de congés maternité sera, en partie, compensé par l'assurance « personnel » de la CIGAC.

Les recettes de fonctionnement sont, cette année, particulièrement marquées par la fin des aides au Jardin d'Enfants (environ – 8 000 €) mais M. Deschamps précise que la suppression de cet établissement se serait, de toute façon imposée à la municipalité compte-tenu du fait que la scolarité va désormais devenir obligatoire à partir de 3 ans.

En parallèle, de nouvelles recettes apparaissent telles que le fonds de compensation de la TVA pour les travaux de voirie de fonctionnement réalisés en 2017, la subvention du Département pour l'organisation de la représentation théâtrale, les recettes de la vente de tickets d'entrée pour cette manifestation et le trop versé du salaire de M. Ribeyron qui a été radié, de manière rétroactive par la caisse de retraite, au 7 septembre 2018.

L'excédent des recettes par rapport aux dépenses de 52 813 € qui en ressort est viré à la section d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, M. Deschamps souligne le fait que le remboursement des annuités d'emprunts poursuit sa baisse et rappelle l'ensemble du programme très important des travaux d'investissement déjà examiné lors du Conseil Municipal précédent. En recettes, des subventions de l'année 2018 qui n'ont pas été versées à temps viennent s'ajouter à celles de l'année 2019.

Le fonds de roulement prévisionnel s'élève ainsi à 213 685 €.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commune 2019

#### **- Vote du budget annexe 2019 – Budget Commerces**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 5 250 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 5 450,78 € pour la section d'investissement (dépenses : 11 014 € - recettes : 16 464,78 €).

Le départ éventuel des gérants du restaurant à l'automne a été pris en compte à différents postes de dépenses (reprise du contrat d'électricité, remboursement de la caution) et de recettes (loyers et charges correspondantes ramenés à 10 mois au lieu de 12).

En investissement, les travaux d'installation d'une véranda devant l'épicerie et les subventions correspondantes ont été programmés en dépenses et en recettes.

Le fonds de roulement prévisionnel s'élève ainsi à 5 450 €.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commerces 2019.

#### **- Tarifs 2019**

> *promotions gîte : été 2019*

M. Deschamps fait part des disponibilités du gîte en juillet et août prochains.

Sur les conseils de la gérante, il propose de mettre en place, comme l'an passé, des promotions de

dernière minute afin de compléter le planning :

- moins 20 % sur le tarif à la nuitée de 230 €, soit 184 €
- moins 20 % sur le tarif à la semaine de 1 200 €, soit 960 €

Ces promotions seront communiquées quelques jours avant, selon les réservations, sur les différents sites de location.

Vote : les conseillers approuvent à l'unanimité.

> *redevance assainissement*

M. Deschamps rappelle les différentes délibérations déjà prises à ce sujet :

- 2014 : hausse des tarifs de 10 % chaque année afin de rattraper progressivement le coût d'entretien et d'amortissement de l'assainissement collectif
- 2017 : report des tarifs de l'année 2016 suite à la réalisation des travaux d'assainissement au bas du bourg permettant de réduire certaines dépenses

Il propose ainsi de suspendre la délibération prise en 2014 et de maintenir, jusqu'à nouvel ordre, les derniers tarifs votés, à savoir 35,61 € HT pour l'abonnement et 1,43 € HT par m<sup>3</sup> consommé.

Vote : le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

> *tarifs cantine*

Les tarifs du fournisseur n'ayant pas changé, M. Deschamps propose, comme l'an passé, de reconduire, pour la rentrée prochaine, le prix du repas de 3 € par enfant et 5 € par adulte.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte cette proposition

> *régie pêche*

Les recettes de la vente des cartes de pêche recouvrant à peu près le coût du rempoissonnement de l'étang de Duème, il ne semble pas nécessaire de revoir les tarifs de la régie. M. Deschamps propose ainsi de reconduire les tarifs précédemment pratiqués, à savoir :

- carte à la journée : 4 €
- carte à la semaine : 10 €
- carte à l'année : 20 €

Vote : les membres du Conseil approuvent à l'unanimité

M. Deschamps précise que, cette année, deux nouveaux points de vente ont été créés, un au restaurant et un à l'épicerie, permettant ainsi, aux pêcheurs, de pouvoir se procurer des cartes en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

### **- Loyer maison 5 Route de Boënat**

M. Deschamps annonce que la vente de la maison Citerne a été réalisée ce jour.

D'une surface d'environ 75 m<sup>2</sup>, elle comprend une cuisine, un séjour, une chambre et une salle d'eau au rez de chaussée, ainsi que trois pièces au premier étage. Elle dispose également d'un terrain attenant d'environ 80 m<sup>2</sup> et d'un garage, quant à lui situé au 1 Passage de la Lieze, d'une surface de 35 m<sup>2</sup>.

Il est proposé d'afficher un loyer de 350 € par mois. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera également répercutée en fin d'année aux occupants.

Quelques travaux doivent toutefois être réalisés avant sa mise en location : remplacement des fenêtres, remise aux normes de l'électricité,... Selon M. Deschamps, celle-ci devra même être rafraîchie et débarrassée de ses vieux meubles pour pouvoir attirer des locataires.

Vote : le Conseil Municipal valide le montant du loyer mensuel de 350 €

## **- Nouveaux projets**

### *> installation d'une station de distribution de carburant*

M. Trapenard explique que ce projet avait déjà été évoqué au cours du mandat mais qu'il n'avait pas pu voir le jour avec Total. Celui-ci devrait désormais pouvoir se concrétiser grâce à l'intervention d'un nouveau prestataire, la société Deliveroil.

En effet, cette dernière installe des stations automatiques et mobiles nécessitant simplement l'avis d'un bureau d'études et le dépôt d'une déclaration des installations classées.

La présence d'une telle station ne demandera aucun frais de gestion à la commune mais la société souhaiterait qu'un terrain disposant de la voirie nécessaire et offrant un accès aux réseaux d'eau, d'électricité et d'ADSL lui soit mis à disposition.

Deux parcelles semblaient convenir : la AR 127, située au carrefour de la Route de Chouvigny et d'Ebreuil, et la Place de la Tauille, en montant à La Bosse. Cette dernière voit passer une circulation importante mais la vitesse excessive des véhicules pourrait présenter un danger, c'est pourquoi Mrs Trapenard et Deschamps proposent de mettre à disposition de la société, par le biais d'une convention d'une durée de 30 ans, le terrain cadastré AR 127.

Mme Delecroix s'interroge sur les éventuels risques environnementaux (émanations, pollution,...). De même, M. Claisse se demande ce que vont devenir les eaux usées. M. Deschamps répond que ces points seront étudiés par le bureau d'études et que le gérant de la station devra se soumettre à toutes ses prescriptions.

Vote : l'ensemble des conseillers approuve ce projet, accepte de mettre la parcelle AR 127 à la disposition de la société Deliveroil et autorise Mrs le Maire et Maire Adjoint à signer tous les documents nécessaires

### *> aménagement de l'étang de Duème*

M. Deschamps fait part du projet de l'aménagement de la queue de l'étang de Duème, en collaboration avec l'association Pays de Lisolle.

En effet, cette opportunité s'est présentée grâce notamment au fait que la commune est désormais propriétaire de la parcelle AV 26 située en bout d'étang (cédée avec maison Citerne) et contigüe avec celle de M. Vivier, Président de l'association Pays de Lisolle. Ces terrains seront défrichés afin de rendre le coin propre et plus accueillant. Ce nettoyage mettra en valeur, par la même occasion, l'ancien lavoir et le petit ruisseau de Guèle.

## **- Commerces**

M. Deschamps fait part du souhait des gérants du bar – restaurant de cesser leur activité au 1<sup>er</sup> novembre 2019 du fait d'une activité insuffisante.

Bien que l'activité bar semblait avoir bien démarrée et que la saison estivale avait été plutôt bonne, M. Claisse indique que, selon lui, pour pouvoir dégager le montant d'un SMIC, au moins 16 repas par jour devraient être servis.

M. et Mme Boxberger désirant vendre, par ailleurs, leur fonds de commerce, leur départ serait toutefois conditionné par la signature du nouveau bail commercial et propose de rester jusqu'au 31 décembre, avec la seule activité bar, si aucun repreneur ne s'est présenté avant.

Vote : le Conseil Municipal accepte les conditions de départ de M. et Mme Boxberger sous réserve que celui-ci soit consulté sur le profil des éventuels repreneurs.

#### **- Questions diverses**

> *déjections canines*

M. Deschamps indique que, suite à des plaintes en mairie, un arrêté municipal vient d'être pris afin que les propriétaires de chiens ramassent les déjections de leur animal. La présence de nombreuses crottes empêche les enfants de profiter pleinement de l'aire de jeux et rend les promenades dans le bourg et dans les espaces publics désagréables.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.